

Décision

Générale

colonial

Décision n° 60-412-1931 Permissions

n° 60-412-1931

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

23 mars 1931

Numéro JO

n° 412 du 31/03/1931

Date du numéro

31 mars 1931

TEXTE INTÉGRAL

une permission de trente jours donnant droit à la solde entière de présence dans la limite de quinze jours et à la demi-solde pour les quinze derniers jours, est accorcée à Ravalé Banuir, matelot du boutre Saint-Elme, à compter du 1er avril 1931.